



Membres de la Commission

Président  
de la Commission



Kazimierz Kleina (PO)

Vice-président  
de la Commission



Grzegorz Czelej (PiS)

Vice-président  
de la Commission



Henryk Woźniak (PO)



Wiesław  
Dobkowski (PiS)



Piotr Gruszczyński (PO)



Stanisław  
Karczewski (PiS)



Antoni  
Motyczka (PO)



Marek  
Ziółkowski (PO)

La Commission s'occupe des questions liées aux finances de l'Etat, y compris de la politique monétaire, des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, des fonds ciblés, du contrôle fiscal, de la comptabilité, du droit des devises, du fonctionnement du marché financier, y compris des banques, des assurances, des fonds d'investissement, des valeurs.

La Commission du budget et des finances publiques est une commission qui pilote les travaux du Sénat sur la loi budgétaire de l'Etat.

Au Sénat de la VII<sup>e</sup> législature (2007–2011), la Commission du budget et des finances publiques est l'une des 16 commissions permanentes.

L'histoire de la Commission du budget et des finances publiques remonte au Sénat de la IIe République de Pologne (1922–1939). Le Sénat d'époque confiait, lors des législatures successives, la charge des finances de l'Etat à la Commission des impôts et du budget et à la Commission du budget. Après la Seconde Guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions, car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946.

Le Sénat rétabli en 1989 convoqua la Commission permanente de l'économie nationale munie d'un large spectre d'action, englobant les questions liées à l'économie, au budget et aux finances de l'Etat. En 2008, le Sénat constitua la Commission du budget et des finances publiques en lui confiant les questions concernant principalement le budget de l'Etat, les finances et le marché des finances.

Les travaux entrepris par la Commission du budget et des finances publiques correspondent au champ des questions relevant avant tout du ministère des Finances et, dans une moindre mesure, du ministère du Trésor de l'Etat.

La Commission du budget et des finances publiques est une commission pilote quand il s'agit de préparer la position du Sénat au sujet de la loi budgétaire. Le Maréchal du Sénat adresse la loi budgétaire à toutes les commissions du Sénat qui l'examinent, chacune selon ses compétences spécialisées, et ensuite transmettent les opinions avec des propositions de changements éventuels à la Commission du budget et des finances publiques. Les sénateurs rapporteurs désignés par ces commissions présentent les opinions à la séance spéciale de la Commission du budget et des finances publiques, laquelle, après leur examen, prépare un rapport comportant le projet de résolution du Sénat et le présente à la séance plénière.

La Commission du budget et des finances publiques participe aussi aux procédures des initiatives législatives du Sénat et à l'examen des pétitions, c'est-à-dire des plaintes des citoyens. Elle présente également son opinion au sujet de la sélection des candidats du Sénat au Conseil de la politique monétaire – organe de la Banque

nationale polonaise, en organisant, entre autres, les auditions des personnes se portant candidats, invitées à cette fin aux réunions de la Commission.

### La Commission lors de la VII<sup>e</sup> législature

#### du Sénat (2007–2011)

Lors de la VIIe législature du Sénat, la Commission entreprenait, de nombreuses fois, les travaux législatifs sur les actes juridiques relatifs à la problématique fiscale, au contrôle et à la surveillance des marchés financiers, aux instruments financiers, à la ratification des accords internationaux sur la double imposition, au système bancaire et à l'activité des assurances. Elle examinait aussi les lois importantes pour l'état des finances publiques dans la période de crise, servant la rationalisation et l'unification des principes de la gestion des fonds publics. Le champ d'intérêt de la commission englobait aussi les questions du fonctionnement de la banque centrale – la Banque nationale polonaise, et de la BGK (Banque de l'économie nationale) – banque d'Etat. Lors des réunions – séminaires, la commission discutait de la condition des banques polonaise dans la situation de la crise économique, des raisons de la crise sur le marché financier et de ses conséquences pour l'économie polonaise ainsi que du rôle des banques nationales.

La Commission du budget et des finances publiques, conjointement avec les autres commissions dédiées à la problématique économique dans le contexte des affaires européennes, analysait l'impact des mesures anti-crise, entreprises au sein de l'Union européenne, y compris des initiatives de la Commission européenne, sur la situation économique en Pologne. L'objet des travaux de la Commission, conduits en commun avec la Commission des affaires de l'Union européenne, furent les nouvelles perspectives financières de l'UE pour 2014–2020 ainsi que les recommandations du Conseil européen sur les lignes directrices pour la politique économique des Etats membres et de l'Union européenne, résultant de la stratégie « Europe 2020 ».

La Commission entreprit des travaux sur l'introduction des solutions juridiques réalisant les objectifs du « Plan de stabilité et de développement » du gouvernement, préparé

en réponse à la crise économique mondiale du secteur financier et bancaire, qui commença en 2007.

### Activité non législative

Le Président et les membres de la Commission participent activement aux réunions internationales organisées par les Etats membres exerçant la présidence du Conseil de l'Union européenne.

La Commission émet des opinions sur les projets d'actes législatifs de l'Union européenne, sous l'angle de la conformité à la règle de subsidiarité, et depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et grâce aux changements du Règlement du Sénat, sur les documents de l'Union européenne.